



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 25 février 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
16 février 2010

Date d'affichage
16 février 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques -
Antenne administrative et
comptable - Dotation Globale
d'Équipement 2010 – Vidéo-
protection.*

Vote pour à la majorité

POUR : 24
CONTRE : 6
(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-
MAESTRACCI et Mrs LUQUAND-
BOUTIER-ROCHE)
ABSTENTION : 3
(Mmes CHASTAIGNET-FOREST et
M. RIMBAUD)

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUÛCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il est proposé l'installation d'un système de vidéo-protection.

Ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la dotation globale d'équipement (DGE) au titre de l'année 2010.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 92 000 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE)	36 800 € (40 %)
FIPD	36 800 € (40 %)
Autofinancement	18 400 € (20 %)

TOTAL HT	92 000 €
T.V.A. (19.6%)	18 032 €

TOTAL TTC	110 032 € arrondi à 110 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,
Par un vote,

A main levée et à la majorité de ses membres présents,

ADOPTE le projet de mise en place de vidéo protection pour un montant hors taxes de 92 000 €,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
SOLLICITE une subvention de l'Etat de **36 800 €** au titre de la **dotations globale d'équipement 2010**.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Docteur A. GARRON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

10 MAR. 2010
5 MAR. 2010

